



Syndicat des travailleurs et travailleuses de postes Section locale de Montréal

Élection des délégué(e)s syndicaux pour le mandat 2023-2027

Lors de l'assemblée générale des membres qui aura lieu le 31 mai prochain, il y aura mise en candidature de tous les postes de délégué(e)s syndicaux **pour le prochain mandat (2023-2027)**.

Pour participer à cette élection, vous devez remplir le formulaire '**Bulletin de mise en nomination pour délégué(e) syndical(e), mandat 2023-2027**'.

De plus, vous devez organiser une réunion avec les membres faisant partie de la même classe d'emploi, du même statut d'emploi, du même secteur de travail ainsi que du même horaire, afin de les informer de votre intérêt à devenir délégué(e) syndical(e).

N'oubliez pas d'inscrire les renseignements de votre réunion au verso du formulaire.

Vous devez nous retourner votre formulaire dûment rempli avant **mercredi le 31 mai 2023, à 14h00**. Pour ce faire, vous pouvez nous le faire parvenir par la poste ou encore par courriel au **sttp_localmtl@videotron.ca**.

Des formulaires sont distribués dans chacune des succursales, mais vous pouvez également y accéder par ici :



S'il y a plus d'un(e) candidat(e) se présentant dans la même classe d'emploi, le même statut d'emploi, le même secteur de travail ainsi que le même horaire, **il y aura alors élection**. Les résultats seront connus lors de l'assemblée mensuelle du 28 juin 2023. **Pour pourrez alors officiellement commencer vos fonctions en tant que délégué(e).**

ATTENTION: Si vous changez de classe d'emploi, de statut d'emploi, de secteur de travail ou d'horaire, vous perdez automatiquement votre titre de délégué(e) syndical(e). Vous devrez donc soumettre de nouveau votre candidature. De ce fait, nous vous demandons de nous aviser de tout changement de votre situation d'emploi.

Bonne chance à tous et à toutes!

François Kirsch

Secrétaire-trésorier

STTP-Section locale de Montréal

FK/go sepb-574



Nous vous invitons à lire le chapitre 5 des
Règlements de la Section locale de Montréal
pour plus d'information!